

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 23 (1943)
Heft: 10

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'AUTOMOBILE ET DU CYCLE

La première séance de la série des conférences données à Paris, sous les auspices du Comité d'Organisation de l'Automobile et du Cycle, a obtenu un très vif succès. M. François Lehideux, Directeur de ce Comité d'Organisation souhaite la bienvenue à MM. René Naville, Gérant du Consulat de Suisse, Emile Bitterli, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, et Charles Weber, Directeur de l'Office Suisse du Tourisme à Paris ; divers films documentaires intéressèrent ensuite vivement les nombreux industriels et techniciens qui étaient dans la salle. Enfin M. de Baillemont décrivit les visites qu'il avait eu l'occasion de faire l'été dernier en compagnie d'autres ingénieurs français à un certain nombre d'usines suisses.

SUISSE

LES AILES DE L'AVENIR

Les transports aériens sont appelés à prendre après la guerre une grande importance. Soucieux d'en populariser l'idée, l'Office central suisse du Tourisme a organisé successivement à Berne, Bâle, Lausanne, Locarno et Zurich une exposition itinérante intitulée « Les ailes de l'avenir », dont l'entrée était gratuite. Le nombre des visiteurs a été largement supérieur à deux cent mille.

LE TRAFIC DE COMPENSATION DE LA SUISSE AVEC L'ÉTRANGER

Il ressort du rapport annuel de l'Office suisse de compensation pour l'année 1942 que les négociations menées avec l'étranger ont de nouveau été très intenses, les accords de clearing et de commerce ayant dû être adaptés à la situation en constante évolution. A la fin de l'exercice, la Suisse était liée à 19 pays par un accord de clearing, le service des paiements se trouvait bloqué avec 5 autres pays et placé sous le contrôle de l'Office de compensation. Sur un total d'importations de 2,05 milliards de francs pour l'année 1942, les importations provenant des pays à clearing ont atteint 1.327 milliards de francs, soit 64,77 p. 100. A l'exportation, qui s'est élevée à 1.572 milliards de francs, le trafic avec les pays à clearing participe pour 1.151 milliards de francs (73,24 p. 100). Les versements effectués par l'Office de compensation à des créanciers suisses ascendent, en 1942, à 1.455 milliards de francs. D'autre part, les débiteurs suisses ont versé au clearing 1.279 milliards de francs. Depuis l'insti-

tution du trafic de compensation jusqu'à la fin de 1942, l'Office suisse de compensation a versé 6.425 milliards de francs, tandis qu'il encaissait de débiteurs suisses, pendant la même période, 6.812 milliards de francs.

NOUS AVONS REÇU :

« L'alimentation et la capacité de travail », Conférences données par M. Albert Jung, docteur en médecine et privatdocent à l'Université de Berne, M. Arnold Muggli et Mlle Erika Rikli, docteur ès sciences économiques.

En temps de guerre, toute intervention de l'Etat dans la vie privée des individus doit répondre à un besoin sérieux. A cet égard, l'ouvrage intitulé : « L'alimentation et la capacité de travail », qui vient de paraître sous les auspices de l'Union centrale des Associations patronales suisses, mérite de retenir l'attention.

L'employeur doit-il intervenir dans l'alimentation de ses collaborateurs?

— s'il le fait, il empiète sur la liberté de l'individu ;

— s'il s'abstient, il risque de faire une mauvaise expérience à une époque où la Suisse est obligée de maintenir son rendement et de prévoir pour l'après-guerre une concurrence acharnée.

Or, la capacité de travail est influencée par l'alimentation. La nourriture ne peut descendre au-dessous d'un certain minimum sans que la santé s'en ressente.

L'alimentation, qui joue donc un grand rôle, doit être suffisante tant au point de vue qualité que quantité. Ainsi, pour un homme de 30 ans, mesurant 1 m. 75 et qui pèse normalement 70 kg., la quantité de calories nécessaire est de 1.700 pendant les périodes de repos complet, de 2.400 si l'intéressé est un ouvrier ou un employé n'exerçant pas un travail pénible, de 2.800 à 3.000 s'il s'agit d'un cordonnier, par exemple, de 3.400 pour un menuisier ou un ouvrier de la deuxième catégorie et de 4.000 pour un ouvrier de la troisième catégorie (travaux pénibles).

Or, la teneur en calories de quelques denrées est la suivante :

1 kg. de pommes de terre.	900 calories
1 kg. de pain.	2.300 —
100 g. de beurre	700 —
500 g. de fromage gras.	2.000 —
500 g. de viande.	735 —

Quant à la carte suisse de denrées alimentaires de juin, y compris tous les coupons en blanc validés, sa valeur calorique, calculée pour un jour, est de. . . 1.600 calories

Complétée avec 500 gr. de pommes de terre, 200 g. de légumes et 100 g. de fruits, elle atteint.. 2.200 calories

Si l'on s'en tient donc uniquement au point de vue des calories qu'elle contient, la ration alimentaire prévue n'est pas suffisante.

Il peut cependant y avoir compensation dans les ménages collectifs, où chacun n'a pas besoin de l'alimentation d'un homme de 30 ans, et qui bénéficient en outre d'un régime de faveur. Les travailleurs de force reçoivent également des rations supplémentaires.

Toutefois, les calories ne constituent pas l'essentiel de l'alimentation, preuve en soit l'exemple suivant : les 2.400 calories nécessaires chaque jour à un ouvrier ou employé, n'exerçant pas un travail pénible, se trouvent dans 1 kg. de pain. Mais il est évident que si cet ouvrier absorbe 1 kg. de pain par jour pour toute nourriture, il serait incapable de travailler après quelque temps.

Pour que l'alimentation soit normale, il faut encore des protéines, des matières grasses, des substances minérales, des vitamines, des fibres végétales non digestibles, des épices, des stimulants.

La composition des repas a donc une grosse importance sur laquelle le Service Populaire Suisse a notamment attiré l'attention. En 1942, à la demande de 54 entreprises, 272 séances de démonstration de cuisine ont été organisées à l'intention de 9.000 femmes. Il s'agit surtout de conseiller les ouvrières et les femmes d'ouvriers dans les questions de répartition des denrées et des frais. Ainsi, une femme d'ouvrier donnait à sa famille, tous les jours, à midi de la soupe du pain et du fromage et le soir, du café, du pain et du fromage. Grâce aux conseils qu'elle a reçus, elle est à même de varier ses menus tout en diminuant ses frais et en augmentant l'agrément des plats qu'elle sert.

La répartition journalière des repas exerce également une influence considérable. Deux savants américains MM. H. W. Haggard et L. A. Greenberg ont démontré, dans un ouvrage paru en 1935 sous le titre « Diet and Efficiency », que la capacité de travail pouvait être augmentée de 10 p. 100 au moins lorsqu'une collation intermédiaire était intercalée entre le petit déjeuner et le déjeuner et entre le déjeuner et le dîner, c'est-à-dire lorsqu'un travailleur prenait cinq repas par jour.

Enfin le sucre exerce également une grosse influence sur le travail musculaire.

* *

« **L'Horlogerie de gros volume et la vente du réveil en France** », de M. Jacques Chapuis.

Dans un ouvrage fort bien rédigé, M. Chapuis passe en revue l'histoire de l'horlogerie française en insistant notamment sur les tendances du marché dans les années qui ont précédé 1940.

Parlant des exportations de réveils, il écrit : « Il nous faut enfin signaler la concurrence suisse, concurrence certes peu gênante puisque ce pays ne fabrique encore que peu d'horlogerie de cette catégorie. Mais, il y a la réputation mondiale de l'horlogerie suisse qui crée, à son profit, une demande qu'il ne tiendrait qu'à elle de savoir exploiter. La guerre, si besoin était, a encore accru cette demande et certaines maisons suisses ont d'ores et déjà pris des dispositions et développé leurs fabrications dans ce domaine. Il est donc permis de supposer que, dans un avenir pas très éloigné, la concurrence suisse se fera également sentir, alors même que le coût élevé de sa main-d'œuvre soit un lourd handicap dans ces fabrications nouvelles pour elle. »

M. Chapuis examine ensuite le processus de distribution soit à l'intérieur du pays, soit à l'étranger.

Il donne un aperçu sur la situation actuelle et montre les possibilités d'avenir de l'horlogerie française.

* *

« **Etats-Unis-Embargo** », brochure éditée par la Société de Banque Suisse sur les prescriptions les plus importantes relatives au trafic des paiements et des capitaux, en tenant spécialement compte des mesures applicables à la Suisse.

* *

« **Le problème des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex** », de M. Robert Juvet, Président de la Chambre de Commerce de Genève.

Cet ouvrage fort bien documenté rendra de précieux services à tous ceux qui s'intéressent à la question.

* *

« **La Suisse, terre de guérison** » édité par l'Office central suisse du Tourisme, à Zurich.

* *

« **La Suisse, source de santé** », édité par l'Office central suisse du Tourisme, à Zurich.

FRANCE-SUISSE

CALENDRIER O. C. S. T. 1944

L'Office suisse du Tourisme, à Paris annonce la prochaine parution du calendrier 1944 de l'Office central suisse du Tourisme qui comportera une centaine de reproductions photographiques, dont plusieurs en couleur.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant, 37, boulevard des Capucines, Paris, 2^e.